

## **Compte-rendu du conseil communautaire du 13 décembre 2021**

Présents :

- Commune de BROUSSES et VILLARET : MM. Yannick DUFOURLORIOLE et Jean-Louis PETERMANN
- Commune de CAUDEBRONDE : M. Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : MM. Paul GRIFFE, Jean-Pierre BOUISSET, M. Laurent RIVES et Jean-Baptiste FERRER
- Commune de FONTIERS-CABARDES : M. Gilbert PLAGNES
- Commune de LABASTIDE-ESPARBAIRENQUE : M. Nicolas LASSALLE (suppléant)
- Commune de LACOMBE : MM. Benoît SOULIE et Sylvain GAUDRIOT (suppléant) - Commune de LASTOURS : M. Max BRAIL
- Commune de LA TOURETTE-CABARDES : M. Hubert SENILLE (suppléant)
- Commune de LES ILHES-CABARDES : M. Jacques FARGUES
- Commune de LES MARTYS : M. André GUITARD
- Commune de MAS-CABARDES : M. Dominique AUDARD (suppléant)
- Commune de SAINT DENIS : MM. Michael LAURENT, Patrick FOLCH et Mme. Chantal CONSTANSA
- Commune de SAISSAC : MM. Eric BETEILLE, Eric MICHEL, David HERRERO et Mme. Josette FRANCOIS
- Commune de SALSIGNE : M. Stéphane BARTHAS et Mme. Marie-Hélène BOUR
- Commune de VILLARDONNEL : MM. Luciano STELLA, Damien CONSTANS et Régis CROS

Absents excusés : M. Eric GROS (PRADELLES-CABARDES)

Absents non excusés : Mme. Françoise MENNEBOO (CUXACCABARDES), M. Jérôme SOUVERAIN (FRAISSE-CABARDES), M. Marc PALAU (SAISSAC), M. Guy CALY (VILLANIERE) Procuration : M. Christian JIMENEZ (FONTIERS-CABARDES) à M. Gilbert PLAGNES), M. Guy CHIFFRE (FOURNES-CABARDES) à M. Cyril DELPECH, M. David ALBERT (LAPRADE) à M. Cyril DELPECH, M. Gérard FERNANDEZ (MIRAVAL-CABARDES) à M. Dominique AUDARD, M. Francis BELS (ROQUEFERE) à M. Dominique AUDARD

Secrétaire : Mme. Chantal CONSTANSA

Monsieur Le Président ouvre la séance et précise qu'il va laisser la parole au Colonel Berger, commandant de la gendarmerie de l'Aude, au commandant Chevalier (commandant de la gendarmerie de Carcassonne) et à l'adjudant chef Llobel, (commandant de l'unité du secteur de la Montagne Noire) aujourd'hui présents pour se présenter et évoquer les relations entre gendarmes et élus.

Le Colonel remercie le Président pour lui avoir permis d'ouvrir cette séance et fait part de plusieurs informations :

- Souhait d'avoir des rencontres trimestrielles avec les élus pour créer du lien et s'inscrire dans une démarche d'objectivation. A ce titre, un sondage relatif à la satisfaction et aux priorités des élus a été envoyé à toutes les mairies par le biais de l'association des maires),

- Souhait de proposer des séances de formations / informations à destination des élus ou secrétaires de mairie sur des sujets précis comme par exemple les hospitalisations d'office, la gestion des problèmes intra-familiaux...)
- La volonté de la gendarmerie d'être présente et de répondre à toutes les manifestations de violence ou d'incivilités à l'encontre des élus,
- Rappel qu'un référent gendarme existe, qu'il est à disposition des élus et que son rôle assure le lien de confiance et de proximité entre élus et gendarmerie.

Mr Plagnes indique avoir été victime d'une agression il y a quelques années et profite de l'occasion pour remercier la gendarmerie de Cuxac qui est intervenue rapidement.

Le Président remercie le Colonel Berger et ses hommes pour la qualité de leurs relations.

Il reprend le cours normal de la séance et informe qu'il y a 32 votants dont 5 procurations.

Madame Chantal Constansa est désignée secrétaire de séance.

Validation du Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 11 octobre 2021 à l'unanimité. Mr Guitard demande toutefois à ce qu'un point soit rajouté dans le cadre de l'intervention de Mr Chassard sur le CRTE en lien avec la nécessité de prioriser les projets présentés. Mr le Président précise que cet ajout sera porté au PV.

## **FINANCES / PERSONNEL**

### **- Lignes directrices de gestion**

Il est proposé d'instaurer les lignes directrices de gestion telles que proposées dans le document joint. Les LDG doivent porter sur deux volets :

- La stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines,
- Les orientations en matière de promotion et de valorisation des parcours.

Elles visent à :

- Promouvoir un dialogue social plus stratégique, efficace et réactif, dans le respect des garanties des agents publics,
- Transformer et simplifier le cadre de gestion des ressources humaines pour une action publique plus efficace,
- Simplifier et garantir la transparence et l'équité du cadre de gestion des agents publics,
- Favoriser la mobilité et accompagner les transitions professionnelles des agents publics dans la fonction publique et le secteur privé,
- Renforcer l'égalité professionnelle dans la fonction publique entre les femmes et les hommes, comme vis-à-vis des agents en situation de handicap.
- Favoriser l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels,

En effet, les LDG définissent les enjeux et les objectifs de la politique de ressources humaines à conduire au sein de chaque collectivité territoriale et portent également sur la carrière des agents. Elles doivent tenir compte des politiques publiques mises en œuvre, de la situation des effectifs, des métiers et des compétences.

A noter que ce dossier sera présenté au comité technique du 08 décembre 2021 et est donc susceptible d'être modifié à cette occasion.

**Vote à l'unanimité.**

- **Mise en œuvre du télétravail**

Ce point a été ajourné.

- **Augmentation temps de travail adjoint administratif**

Un agent du service administratif a un temps de travail de 23h hebdomadaires. Compte tenu des nécessités de service, de l'absence régulière de l'agent chargé de la communication et du futur départ à la retraite de l'agent responsable du service, il est proposé de la passer à temps complet à compter du 01/03/2022. Ainsi il convient de délibérer pour :

- Créer le poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 01 mars 2022,
- Supprimer le poste d'adjoint administratif à temps non complet (23/35) à compter du 01 mars 2022 et ce après avis du comité technique.

**Vote à l'unanimité.**

- **Création d'un poste d'attaché**

La responsable des services ayant obtenu le concours d'attaché, elle peut désormais être nommée à ce grade. Aussi, le président propose de créer le poste du fait qu'elle occupe la fonction de directrice générale des services. Ainsi il convient de délibérer pour :

- Créer le poste d'attaché, catégorie A, à temps complet, pour occuper la fonction de directrice générale des services à compter du 01/02/2022,
- Supprimer le poste de rédacteur à temps complet à compter de cette même date et après avis du comité technique.

**Vote à l'unanimité.**

- **Suppressions de postes et Mise à jour du tableau des effectifs**

Après avis du CT, il est proposé d'actualiser le tableau des emplois de la collectivité. Pour se faire, plusieurs emplois sont à supprimer pour prendre en compte les différents changements intervenus au cours de l'année (avancements de grade, modifications de temps de travail, départs...).

Voir tableaux joints.

**Vote à l'unanimité.**

- **Mise à jour de l'organigramme :**

Une mise à jour de l'organigramme est nécessaire pour prendre en compte les différents mouvements de personnel dans les services.

Voir document joint.

**Vote à l'unanimité.**

## **PETITE ENFANCE – ENFANCE JEUNESSE**

### **- Convention avec le médecin référent des crèches de janvier à août 2022**

Monsieur Le Président rappelle la nécessité de conventionner avec un médecin référent pour assurer les missions règlementaires obligatoires auprès des crèches intercommunales.

Le médecin proposé est le Docteur Rivière installé à Cuxac-Cabardès qui sera notamment chargé des missions suivantes :

- Assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès du personnel à raison de deux réunions par an de 19h à 21h mutualisées aux deux équipes en alternance sur les deux structures.
- Veiller à l'application des mesures de préventions et d'hygiène générale et des mesures à prendre en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie, ou d'autres situations dangereuses pour la santé.
- Organiser les conditions du recours aux services d'aide médicale d'urgence en concertation avec l'infirmière et la Directrice de l'établissement.
- Recevoir à son cabinet médical chaque nouvel enfant de 0 à 4 mois de manière obligatoire avec sa famille munis des documents médicaux nécessaires (carnet de santé, PAI...), pour pouvoir justifier de l'établissement ou non du certificat d'admission à la crèche et de non contre-indications à la vie en collectivité. La visite est à renouveler annuellement. Pour les enfants au-delà de 4 mois, le choix sera laissé à la famille de faire cette visite chez le médecin référent des crèches ou chez leur médecin traitant ou pédiatre.
- Assurer le suivi préventif des enfants accueillis et veiller à leur bon développement et à leur adaptation dans la structure en collaboration avec la directrice, l'infirmière et l'équipe.
- Veiller à l'intégration des enfants porteurs d'un handicap, d'une affection chronique ou tout autre problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière. Pour cela si besoin est, il sera établi un PAI (plan d'action individualisé) entre la famille et l'infirmière sous couvert d'une prescription médicale du médecin de famille ou spécialiste traitant l'enfant. Le PAI sera appliqué par l'infirmière et /ou les éducatrices de jeunes enfants (conféré protocole de décharge d'administration de traitement particulier signé par les diplômées précédemment citées)
- veiller à l'élaboration des protocoles médicaux des deux structures en collaboration avec l'infirmière, protocole ayant pour mission d'aider, de guider pendant les gestes de premiers secours. Il appartiendra au(x) parents, seul(s) détenteur(s) de l'autorité parentale d'autoriser expressément l'application de ces protocoles pour leur(s) enfant(s).
- En cas de nécessité et en fonction de ses disponibilités, il sera fait appel au médecin référent de la structure pour tout enfant présentant un problème médical grave survenant pendant son mode de garde. Il a été établi que de première intention sera fait appel au centre 15.
- En complément de ses interventions et en cas de nécessité, il sera fait appel au médecin référent pour du conseil par téléphone ou par mail.

En contrepartie le Docteur Rivière percevra une somme mensuelle de 400 €.

Durant l'été 2022, une autre convention sera proposée pour appliquer le nouveau décret à compter du 01 septembre.

**Vote à l'unanimité.**

**- Augmentation agrément SMA LPM à 18 places au 01/01/2022 (attente avis PMI)**

Le Président rappelle que la structure multi-accueil intercommunale Les Petits Montagnards située sur la commune de Saissac a un agrément de 16 places accordé par les services de la Protection Maternelle et Infantile du Département de l'Aude depuis le 01 janvier 2016.

Jusqu'au 31/08, on avait 16 places + 1 en dépassement. Depuis le 31/08 et le nouveau décret, nous avons 16 places + 2 dépassement. Jusqu'à présent le financement CEJ était dépendant du taux de remplissage de la structure d'où l'intérêt de choisir l'agrément au plus juste d'où le 16 pl + 2. Avec le passage à la CTG, il n'y a plus la pression du taux de remplissage et au contraire le financement est affecté au vu du nombre de places d'où un intérêt aux 18 places effectives sachant que cela n'engendre pas de coût supplémentaire pour la collectivité en terme d'encadrement (3 agents que ce soit pour 16 ou 18 enfants).

Il est donc plus avantageux d'augmenter l'agrément à 18 places, par contre sans dépassement.

Le Président propose une augmentation de l'agrément de 16 à 18 places à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**Vote à l'unanimité.**

**- Demande de subvention pour le projet de construction d'une structure multi-accueil auprès de la CAF de l'Aude pour l'année 2021**

Chiffres clés :

Projet de construction d'une crèche (structure en bois) de 35 places de 724 m2 avec espaces extérieurs de 490m2 sur la commune de Caudebronde. Voir documents joints.

Dépenses	Montants HT en euros
Montant total des travaux	1 471 816,00
Maîtrise d'œuvre	161 899,76
Autres frais (bureaux d'études)	28 500,00
Autres frais (raccordements, assurances...)	60 000,00
Autres frais (aménagement mobilier, matériel et informatique)	70 000,00
<b>TOTAL HT</b>	<b>1 792 215,76</b>

Cout total HT	1 792 215,76 €
TVA	358 443,15 €
<b>Cout Total TTC</b>	<b>2 150 658,91 €</b>

<b>Financeurs sollicités</b>	<b>Subvention demandée (en euros)</b>	<b>Pourcentage sur le montant HT</b>
CAF (Forfait 35 places)	546 000,00	30%
CAF Subvention	100 000,00	6%
Conseil Départemental	360 000,00	20%
Etat (DETR)	430 000,00	24%
Etat (Bonus Vallée de l'Orbiel 10%)	180 000,00	10%
<b>Total subventions</b>	<b>1 616 000,00</b>	<b>90%</b>

FC TVA	352 794,09
<b>Autofinancement Communauté de Communes</b>	<b>181 864,82</b>

Total dépenses TTC	2 150 658,91
--------------------	--------------

Ce projet devra être retravaillé (baisse des superficies des espaces techniques notamment) afin d'être plus en corrélation avec nos besoins mais cette première ébauche permet de bloquer les fonds auprès de la CAF et de profiter ainsi du plan rebond.

**Vote à l'unanimité.**

## **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / AMENAGEMENT DE L'ESPACE / PISCINE**

### **- Signature du contrat de relance et de transition écologique (CRTE)**

Le Président rappelle que par délibération en date du 30 juin 2021, la collectivité s'est engagée dans la démarche du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) avec Carcassonne Agglo, l'Etat, le Département via la signature d'un protocole d'intention. Il convient désormais de signer le contrat.

Le Président rappelle les grands principes du CRTE :

- favoriser la relance économique avec une ambition de transition écologique et de cohésion territoriale.
- simplifier et mettre en cohérence les soutiens apportés par l'État aux territoires en regroupant les différents dispositifs de financement en appui aux collectivités, avec une logique de guichet unique au travers de l'EPCI.
- favoriser des projets territoriaux cohérents avec les enjeux écologiques et économiques majeurs.

Le Président rappelle que le CRTE répond à plusieurs enjeux transversaux :

- le développement d'une attractivité respectueuse de l'environnement
- l'accompagnement des transitions au bénéfice de tous et du territoire

- le développement de la cohésion sociale et territoriale
- auxquels est adjoint un volet territorial, qui permettra de développer des projets particulièrement structurants et multithématiques.

En déclinaison de chacun de ces volets, 10 orientations stratégiques ont été définies.

**Orientation 1 :** Accompagner le développement d'une économie résiliente, qui puise son inspiration dans le territoire et le fait rayonner aux niveaux régional, national et international

**Orientation 2 :** Soutenir le territoire pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire de la COVID-19 et créer les conditions favorables à la reprise en se réinventant si nécessaire

**Orientation 3 :** Aménager différemment le territoire pour protéger les populations et les biens, rechercher le rééquilibrage et redonner aux milieux naturels une place plus juste

**Orientation 4 :** Veiller sur toutes les ressources du territoire pour assurer la meilleure qualité de vie aujourd'hui tout en préservant ses capacités pour les générations futures

**Orientation 5 :** Déployer une ingénierie de territoire forte et coordonnée pour donner aux projets de la valeur ajoutée en matière de transition écologique

**Orientation 6 :** Engager le territoire, ses habitants, les acteurs économiques et agricoles dans les mutations à opérer pour agir concrètement sur le changement climatique

**Orientation 7 :** Renforcer la connectivité du territoire au service des entreprises et des habitants et accompagner la transformation des usages numériques et l'hybridation des pratiques

**Orientation 8 :** Affirmer un écosystème local de solidarité et d'organisation des services et de leur accessibilité, pour limiter le creusement des disparités sociales et territoriales, lutter contre toutes les formes de précarité et permettre l'épanouissement des individus

**Orientation 9 :** Favoriser des conditions d'accueil de la population permettant de préserver l'équilibre entre les générations et l'équilibre du territoire

**Orientation 10 :** Accompagner de manière renforcée des projets à dimension territoriale élargie et à impact fort, pour en exprimer tout le potentiel au bénéfice de l'équilibre global du territoire

Des fiches d'objectifs thématiques, auxquelles devront se conformer les fiches projets, ont été définies :

- Préservation et mise en valeur du patrimoine monumental
- Développement touristique équilibré et durable
- Rénovation énergétique du bâti
- Reconstruction post-inondations
- Développement des mobilités douces
- Développement des transports en commun et maillage
- Résilience par rapport à la ressource hydrique
- Développement des énergies renouvelables
- Transition vers une agriculture durable
- Accès aux soins et développement de l'offre
- Services adaptés à tous et intergénérationnels
- Promotion du lien social et de la vie associative, sportive et culturelle
- Canal du Midi
- Vallée de l'Orbiel
- Val de Dagne

Le Président propose de valider le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) avec Carcassonne Agglo, l'Etat, le Département et d'éventuels autres partenaires.

**Vote à l'unanimité.**

- **Projet construction hangars sur la plateforme bois énergie : promesse de bail emphytéotique**

Pour rappel, avait été évoqué un projet de construction de 2 hangars photovoltaïques supplémentaires au niveau de la plateforme bois énergie, d'une superficie de 1275 m<sup>2</sup> (637.50m<sup>2</sup> par bâtiment), en partenariat avec la société SOLVEO, pour que la SEMBE puisse augmenter sa capacité de stockage.

La CDC a déposé un dossier de demande de subvention pour financer la dalle et les plots. Sur un montant de travaux estimé à 14 663€ HT, une aide de 80% a été obtenue soit 11 730.40€

Il resterait 2932,6 euros à payer par l'interco. Pour compenser, la SEMBE acceptera d'augmenter son versement annuel de loyer de près de 1600€ : 800 euros dès le lancement des travaux et la seconde moitié commencera à être versée dès que la SEMBE augmentera réellement son activité grâce aux hangars.

Pour rappel : actuellement couverture du hangar = 1800m<sup>2</sup> pour 2500 euros/an de loyer (au lieu des 5000€ initialement versés).

Projet de 2 hangars supplémentaires =  $637.5 \times 2 = 1275\text{m}^2$  pour une hausse de loyer de 1600 euros/an.

Le Président présente le projet de promesse de bail et demande au Conseil de l'autoriser à le signer.

**Vote à l'unanimité.**

### **Questions diverses**

**Fin de la séance à 19h45**